



Aurillac, le 06 novembre 2018

Compte-rendu de la CAPL A du 06 novembre 2018

Représentants de l'Administration	Représentants du personnel
M. Gérard JOUVE	M. Philippe NEVADO, Solidaires (T)
M. Mathieu PAILLET	M. Gilles COLAS, Solidaires (S)
Mme Mathilde GIGUET	M. Jean-Pierre MOISSINAC, FO (T)
Mme Fouzia JBIRANE (secrétaire)	M. Dominique DEJOU, FO (S)

Mme Jbirane et M. Nevado assurent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire-adjoint.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, M. Jouve ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la CAPL du 21/06/2018 (Mouvement local des inspecteurs à effet du 1^{er} septembre 2018) ;
- Examen des candidatures à la liste d'aptitude de B en A 2019 .

Une déclaration liminaire est lue par le représentant de Solidaires finances publiques (ci-jointe).

1. Approbation du P.V de la CAPL du 21/06/2018 (Mouvement local des inspecteurs à effet du 1^{er} septembre 2018)

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Examen des candidatures à la liste d'aptitude de B en A 2019

Au préalable, le Directeur adjoint indique qu'**aucune potentialité n'existe cette année pour notre direction.**

Mathilde Giguet précise que le processus de sélection est comparable à celui de l'année dernière, avec quelques modifications :

- recours à la nouvelle application SIRHIUS ;

- modifications du tableau d'aide à la sélection avec, notamment, la mention de l'avis du supérieur hiérarchique direct de l'agent concerné (codifications indiquant si l'aptitude est, selon lui, confirmée, en cours d'acquisition ou non acquise).

Enfin, Mme Giguet ajoute qu'une réunion de présentation de la liste d'aptitude s'est tenue le 27 septembre 2018 au bénéfice des candidats (participation volontaire).

La partie syndicale (Solidaires et FO) s'étonne qu'aucun candidat ne soit classé en « excellent » et demande des explications sur ce point à M. Jouve.

M. Jouve répond que la qualité professionnelle des candidats n'est nullement en cause mais que ce classement répond à une logique de prudence compte tenu de l'absence de potentialité dans notre département.

En effet, le Directeur adjoint rappelle que les potentialités annuelles sont aléatoires et que le classement est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre.

En outre, il convient d'éviter le risque de déception d'un agent qui serait classé excellent cette année mais qui n'obtiendrait pas la promotion souhaitée l'année suivante.

De façon plus générale, le Directeur adjoint rappelle que la sélection par liste d'aptitude doit être bénéfique pour le candidat, certes, mais aussi pour l'administration, ce qui suppose des aptitudes au grade supérieur et un temps suffisant pour les mettre en œuvre (il ne s'agit donc pas d'une reconnaissance de fin de carrière).

Le Vote

Un vote pour chaque catégorie de classement des candidats :

Catégorie de candidats	Solidaires finances publiques	FO	Administration
Très bon	Contre (1)	Contre (1)	Pour (2)
A revoir	Contre (1)	Contre (1)	Pour (2)

Questions diverses :

La question est posée de l'affectation future des 2 nouveaux inspecteurs élèves qui vont venir en stage prochainement et qui seront affectés dans notre département.

M. Jouve confirme les indications déjà données par M. Moriceau : l'un d'eux sera positionné sur le SIP d'Aurillac (départ prochain de P. Bordereau), l'autre en mission foncière.

Les décisions définitives ne sont pas encore prises.

CAPL Liste d'aptitude du 8 novembre 2018

Déclaration liminaire



Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte-tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels. La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne mais pour nous, ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. Les agents sont désabusés, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis à vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution constante du plan de qualification qui va les faire changer d'avis puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement. Ces propos sont illustrés par l'absence de possibilité de promotion dans notre direction départementale encore cette année. Pour autant, nous vous demanderons de proposer des candidatures.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas le plus souvent de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quels que soient les métiers exercés.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps. Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.